



# Eurol Swift Clean INOX Spray

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  
Date d'émission: 24-4-2020 Date de révision: 17-12-2020 Remplace la fiche: 24-4-2020 Version: 1.3

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Eurol Swift Clean INOX Spray  
UFI : N6TQ-30PH-GX08-PCCW  
Code du produit : S007106AER  
Vaporisateur : aérosol  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, utilisation professionnelle  
Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Eurol bv.  
Energiesstraat 12  
Boîte postale P.O. Box 135  
7442 DA Nijverdal - The Netherlands  
T +31 548 615165  
[reach@eurol.com](mailto:reach@eurol.com) - [www.eurol.com](http://www.eurol.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 79 3467 808  
EVOFENEDEX

| Pays     | Organisme/Société   | Adresse  | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|----------|---|--|-------------------|---|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine<br>Astrid, (24 uur/dag ; 24 heures/jour ; 24<br>Stunden/Tag) | Rue Bruyn<br>B -1120 Brussels                    | +32 70 245 245    |   |
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine<br>Astrid  | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussel            | +32 70 245 245    | Toutes les questions<br>urgentes concernant<br>une intoxication: 070<br>245 245 (gratuit,<br>24/7), si pas<br>accessible 02 264 96<br>30 (tarif normal) |
| France   | Centre Antipoison et de Toxicovigilance<br>de Angers<br>C.H.U   | 4, rue Larrey<br>49033 Angers Cedex 9            | +33 2 41 48 21 21 |   |
| France   | Centre Antipoison et de Toxicovigilance<br>de Rennes<br>CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon<br>Clemenceau                                | 2 rue Henri-le-Guilloux<br>35043 Rennes Cedex 09 | +33 2 99 59 22 22 |   |
| France   | Centre de Toxicovigilance et de<br>Toxicologie Clinique de Rouen<br>Hôpital Charles Nicolle   | 1, rue de Germont<br>76031 Rouen Cedex           |                   |   |

# Eurol Swift Clean INOX Spray

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Pays       | Organisme/Société   | Adresse   | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|------------|---|---|-------------------|---|
| France     | ORFILA  |   | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |
| France     | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX<br>CHU Pellegrin Tripode                      | Place Amelie Raba-Leon<br>33076 Bordeaux Cedex                          | +33 5 56 96 40 80 |   |
| France     | Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble<br>CHRU Hôpital Albert Michallon | BP 217<br>38043 Grenoble Cedex 09                                       |                   |   |
| France     | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON   | 162, avenue Lacassagne<br>Bâtiment A, 4ème étage<br>69424 Lyon Cedex 03 | +33 4 72 11 69 11 |   |
| France     | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille<br>Hôpital Sainte Marguerite                 | 270 boulevard de Sainte Marguerite<br>13274 Marseille Cedex 09          | +33 4 91 75 25 25 |   |
| France     | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris<br>Hôpital Fernand Widal                         | 200 rue du Faubourg Saint-Denis<br>75475 Paris Cedex 10                 | +33 1 40 05 48 48 |   |
| France     | Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims<br>Hôpital Maison Blanche           | 45, rue Cognac-Jay<br>51092 Reims Cedex                                 |                   |   |
| France     | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG<br>Hôpitaux universitaires                  | 1 Place de l'Hôpital<br>BP 426<br>67091 Strasbourg Cedex                | +33 3 88 37 37 37 |   |
| France     | Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse<br>Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng     | Place du Docteur Baylac<br>31059 Toulouse Cedex                         | +33 5 61 77 74 47 |   |
| France     | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE<br>C.H.R.U                                       | 5 avenue Oscar Lambret<br>59037 Lille Cedex                             | 0 800 59 59 59    |   |
| France     | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy<br>Hôpital Central                               | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny<br>54035 Nancy Cedex        | +33 3 83 22 50 50 |   |
| Luxembourg | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid               | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussel                                   | +352 8002 5500    | Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand   |

# EuroI Swift Clean INOX Spray

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Aérosol, catégorie 1

H222;H229

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas percer ou brûler même après usage.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C, 122 °F.

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Ce produit flotte sur l'eau et peut affecter l'oxygène-équilibre dans l'eau. Formation possible de mélanges vapeur/air inflammables ou explosifs.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

| Nom   | Identificateur de produit                                      | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]               |
|---|--|---------|---|
| Butane (containing ≤ 0,1 % 1,3-butadiene)<br>substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, FR) | N° CAS: 106-97-8<br>N° CE: 203-448-7<br>N° Index: 601-004-01-8 | 10 – 25 | Flam. Gas 1, H220   |
| propane<br>substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)                                       | N° CAS: 74-98-6<br>N° CE: 200-827-9<br>N° Index: 601-003-00-5  | 5 – 10  | Flam. Gas 1A, H220<br>Press. Gas (Comp.), H280                          |
| Naphtalene, myristyl derivs.  | N° REACH: 01-2120012616-65                                     | 3 – 5   | Aquatic Chronic 4, H413   |
| Alkyl naphtalene sulfonic acid, calcium salt  | N° REACH: 01-2120126131-76                                     | 1 – 3   | Eye Irrit. 2, H319  |
| Alkyl Amine Phosphate   | -  | 0,1 – 1 | Skin Irrit. 2, H315<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 3, H412 |

# EuroI Swift Clean INOX Spray

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Nom  | Identificateur de produit  | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  |
|--|--|---------|--|
| 2,6-Di-tert-butyl-p-cresol<br>substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, FR);<br>substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires | N° CAS: 128-37-0<br>N° CE: 204-881-4<br>N° REACH: 01-2119555270-46                           | 0,1 – 1 | Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410   |
| Diphenylamine<br>substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, FR)  | N° CAS: 122-39-4<br>N° CE: 204-539-4<br>N° Index: 612-026-00-5<br>N° REACH: 01-2119488966-13 | < 0,1   | Acute Tox. 3 (Oral), H301<br>Acute Tox. 3 (Dermal), H311<br>Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist), H331<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT RE 2, H373<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |

Produit soumis à l'article 1.1.3.7 du CLP. La règle de divulgation des composants est modifiée suivant ce cas.

Full text of H- and EUH-statements: see section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : Consulter un médecin si une indisposition se développe.  |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. Mettre la victime au repos.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Veiller à bien rincer les yeux en écartant les paupières avec les doigts. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent. |
| Premiers soins après ingestion            | : Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Si faire vomir arrive spontanément, garder la tête au dessous des hanches pour empêcher l'aspiration. Ne pas faire vomir.   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |  |
|---|--|
| Symptômes/effets                                    | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.  |
| Symptômes/effets après inhalation                   | : L'inhalation du brouillard peut produire une grave irritation des voies respiratoires, caractérisée par une toux, la suffocation, ou de la difficulté à respirer. Les symptômes d'une surexposition aux vapeurs comprennent somnolence, faiblesse, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissement, diminution de l'acuité visuelle. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau         | : Probablement sans danger en cas de contact bref ou occasionnel avec la peau. Toutefois, une exposition prolongée ou fréquente peut éliminer le revêtement lipo-acide de l'épiderme et entraîner une dermatite. Provoque une irritation cutanée. Teint rouge.   |
| Symptômes/effets après contact oculaire             | : En cas de contact oculaire accidentel, le produit ne devrait causer, au plus, qu'une sensation de brûlure et une rougeur temporaires.  |
| Symptômes/effets après ingestion                    | : Mauvais goût. Probablement non dangereux en cas d'ingestion accidentelle de faibles quantités, bien que l'ingestion de quantités plus importantes puisse entraîner des nausées ou des diarrhées.   |
| Symptômes/effets après administration intraveineuse | : Inconnu.   |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# Eurol Swift Clean INOX Spray

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre chimique sèche, mousse. Brouillard d'eau.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Le recours à un fort jet d'eau peut contribuer à étendre le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : La combustion libre : CO, CO<sub>2</sub>.  
Danger d'explosion : Les bombes aérosols sous l'effet d'un feu peuvent se rompre et se transformer en projectiles.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.  
Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.  
Autres informations : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Balayer et placer dans un conteneur clairement identifié pour une élimination conforme aux réglementations locales.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Les épandages peuvent être glissants. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Conserver hors de portée des enfants. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables. Utiliser un vêtement de protection.  
Procédures d'urgence : Envisager l'évacuation.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.  
Procédures d'urgence : Aucune mesure spécifique nécessaire.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment.  
Procédés de nettoyage : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Remédier aux épandages importants à l'aide d'une pompe ou d'un aspirateur et terminer ensuite avec un absorbant chimique sec.  
Autres informations : Utiliser des récipients de rejet adéquats. Balayer et placer dans un conteneur clairement identifié pour une élimination conforme aux réglementations locales. Sur l'eau, récupérer/racler à la surface et verser dans un récipient pour l'élimination.

# Eurol Swift Clean INOX Spray

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|   |  |
|---|--|
| Dangers supplémentaires lors du traitement              | : Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, euler ou exposer ces récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique à d'autres sources d'inflammation. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les fûts vides doivent être complètement vidés, correctement obturés et rapidement renvoyés à un centre de reconditionnement des fûts ou éliminés comme il se doit.  |
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Le produit répandu peut être dangereusement glissant. Si un contact avec les yeux ou la peau est possible, porter les protections appropriées. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Protéger le produit des rayons solaires. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser la ventilation adéquate. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir hors de portée des enfants. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. |
| Température de manipulation                             | : < 45 °C  |
| Mesures d'hygiène                                       | : Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Si un contact avec les yeux ou la peau est possible, porter les protections appropriées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Eviter le contact répété ou prolongé avec la peau. Oter tout vêtement ou chaussure souillés.                        |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|  |   |
|--|---|
| Mesures techniques                                 | : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.  |
| Conditions de stockage                             | : Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF.   |
| Produits incompatibles                             | : Réagit vigoureusement avec les oxydants forts et les acides.  |
| Durée de stockage maximale                         | : 3 année   |
| Température de stockage                            | : ≤ 50 °C   |
| Informations sur le stockage en commun             | : Conserver à l'écart de : matières oxydantes. Acides forts.  |
| Lieu de stockage                                   | : Conserver à température ambiante. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Stocker dans un endroit bien ventilé.   |
| Prescriptions particulières concernant l'emballage | : Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, euler ou exposer ces récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique à d'autres sources d'inflammation. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les fûts vides doivent être complètement vidés, correctement obturés et rapidement renvoyés à un centre de reconditionnement des fûts ou éliminés comme il se doit. |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Bombe aérosol.

# Eurol Swift Clean INOX Spray

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

| <b>2,6-Di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)</b>                             |   |
|--|---|
| <b>UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b> |   |
| IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )   | 5 mg/m <sup>3</sup>   |
| <b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>           |   |
| Nom local  | 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (vapeur et aérosol)                  |
| Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]   | 2 mg/m <sup>3</sup>   |
| <b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>             |   |
| Nom local  | 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol                                      |
| VME [mg/m <sup>3</sup> ]   | 10 mg/m <sup>3</sup>  |
| <b>Diphénylamine (122-39-4)</b>  |   |
| <b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>           |   |
| Nom local  | Diphénylamine   |
| Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]   | 10 mg/m <sup>3</sup>  |
| Référence réglementaire  | Koninklijk besluit/Arrêté royal 02/09/2018                      |
| <b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>             |   |
| Nom local  | Diphénylamine   |
| VME [mg/m <sup>3</sup> ]   | 10 mg/m <sup>3</sup>  |
| Note (FR)  | Valeurs recommandées/admises                                    |
| Référence réglementaire  | Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)    |
| <b>propane (74-98-6)</b>   |   |
| <b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>           |   |
| Nom local  | Hydrocarbures aliphatiques sous forme gazeuse : (Alcanes C1-C4) |
| Limit value [ppm]  | 1000 ppm  |
| <b>Butane (containing&lt;= 0,1 % 1,3-butadiene) (106-97-8)</b>           |   |
| <b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>           |   |
| Nom local  | Hydrocarbures aliphatiques sous forme gazeuse : (Alcanes C1-C4) |
| Limit value [ppm]  | 1000 ppm  |
| <b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>             |   |
| Nom local  | n-Butane  |
| VME [mg/m <sup>3</sup> ]   | 1900 mg/m <sup>3</sup>  |
| VME [ppm]  | 800 ppm   |

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Eurol Swift Clean INOX Spray

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Exposition-valeur pour le brouillard d'huile : 10 mg/m<sup>3</sup> (15 minutes.) ou 5 mg/m<sup>3</sup> (8 heures).

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Utiliser un appareillage antidéflagrant. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Gants. Conc. élevée de gaz/vapeurs: masque à gaz, type de filtre A. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Lunettes de protection.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation. Éviter le contact répété ou prolongé avec la peau. Si le contact répété avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection. L'équipement doit être conforme à EN 166.

##### Protection des mains:

des gants de protection. Changer les gants dès qu'ils présentent des détériorations ou les premiers signes d'usure. Il est conseillé d'appliquer une protection cutanée préventive (crème protectrice). Toujours vérifier l'adéquation du gant à son utilisation au poste de travail (exemples : résistance mécanique; compatibilité avec le produit, propriétés antistatiques).

##### Autres protecteurs de la peau

##### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Gants en PVC. Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

##### Protection des voies respiratoires:

L'équipement de protection respiratoire doit être contrôlé afin de s'assurer qu'il s'adapte correctement à chaque fois qu'il est porté. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. L'équipement de protection respiratoire doit être contrôlé afin de s'assurer qu'il s'adapte correctement à chaque fois qu'il est porté. A condition qu'un appareil respiratoire filtrant/purifiant soit approprié, il est possible d'utiliser un filtre pour les particules de brouillard ou de vapeur. Utiliser un filtre de type P ou d'une norme comparable. Un filtre combiné pour les particules et les gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition > 65 °C) peut s'avérer nécessaire en présence de vapeur ou d'une odeur anormale résultant de la température élevée du produit. Utiliser un filtre de type AP ou d'une norme comparable.

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Voir Rubrique 12. Voir Rubrique 6.

#### Contrôle de l'exposition du consommateur:

Gants en PVC. Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile.



# Eurol Swift Clean INOX Spray

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Autres informations:

Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Apparence  | : Huileux. Liquide.        |
| Couleur  | : Jaune.                   |
| Odeur  | : caractéristique.         |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : < 0,1                    |
| Point de fusion  | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                     | : aérosol                  |
| Point d'éclair   | : aérosol                  |
| Température d'auto-inflammation                        | : > 240 °C                 |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Aérosol inflammable      |
| Pression de vapeur à 20°C                              | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : > 1 (air = 1)            |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité   | : insoluble dans l'eau.    |
| Log Pow  | : > 3                      |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                  | : 0,6 – 7 vol %            |

### 9.2. Autres informations

|                   |  |
|-------------------|--|
| Teneur en COV     | : 0 %                                      |
| Autres propriétés | : Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la rubrique 10.1 Réactivité.

### 10.4. Conditions à éviter

Surchauffe. Rayons directs du soleil. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO, CO2.

# EuroI Swift Clean INOX Spray

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé |

#### 2,6-Di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| DL50 orale rat    | > 2930 mg/kg |
| DI 50 cutanée rat | > 2000 ml/kg |

#### Diphenylamine (122-39-4)

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| DL50 orale rat     | 1120 mg/kg   |
| DL50 cutanée lapin | > 5000 mg/kg |

#### Alkyl Amine Phosphate

|                    |             |
|--------------------|-------------|
| DL50 orale rat     | > 200 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | 2000 mg/kg  |

|   |   |
|---|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité   | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

#### Diphenylamine (122-39-4)

|   |  |
|---|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
|---|--|

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Danger par aspiration       | : Non classé  |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

#### EuroI Swift Clean INOX Spray

|              |         |
|--------------|---------|
| Vaporisateur | aérosol |
|--------------|---------|

|  |  |
|--|--|
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  |
| Autres informations  | : Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements fournis sont basés sur la connaissance des composants et la toxicologie de produits similaires, Voie d'exposition probable : ingestion, peau et œil. |

# Eurol Swift Clean INOX Spray

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

|  |   |
|--|---|
| Ecologie - général   | : Les données ecotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements fournis sont basés sur la connaissance des composants et la ecotoxicologie de produits similaires. |
| Ecologie - eau   | : Ce produit flotte sur l'eau et peut affecter l'oxygène-équilibre dans l'eau.  |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé  |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé  |

#### 2,6-Di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)

|                |   |
|----------------|---|
| CE50 Daphnie 1 | 0,48 mg/l EC50 48h - Daphnia magna [mg/l] |
|----------------|---|

#### Diphenylamine (122-39-4)

|                       |                                  |
|-----------------------|----------------------------------|
| CL50 poisson 1        | 3,79 mg/l Pimephales promelas    |
| CE50 72h - Algues [1] | 1,5 mg/l Desmodesmus subspicatus |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Eurol Swift Clean INOX Spray

|                              |                              |
|------------------------------|------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Difficilement biodégradable. |
|------------------------------|------------------------------|

#### 2,6-Di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)

|                |                           |
|----------------|---------------------------|
| Biodégradation | 4,5 % (méthode OCDE 301C) |
|----------------|---------------------------|

#### Diphenylamine (122-39-4)

|                |                              |
|----------------|------------------------------|
| Biodégradation | 26 % Closed bottle - 28 days |
|----------------|------------------------------|

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Eurol Swift Clean INOX Spray

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Log Pow                      | > 3   |
| Potentiel de bioaccumulation | Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires. |

#### 2,6-Di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)

|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| Facteur de bioconcentration (BCF REACH) | 330 Cyprinus carpio (carpe commune) |
| Log Pow                                 | 5,1                                 |
| Log Kow                                 | 5,03                                |

#### Diphenylamine (122-39-4)

|   |  |
|---|--|
| Facteur de bioconcentration (BCF REACH) | 253  |
| Log Pow                                 | 3,5  |
| Log Kow                                 | 3,4 Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Kow] |

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### Eurol Swift Clean INOX Spray

|                |  |
|----------------|--|
| Ecologie - sol | Non miscible avec de l'eau. Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines. Ce produit flotte sur l'eau et peut affecter l'oxygène-équilibre dans l'eau. |
|----------------|--|

# EuroI Swift Clean INOX Spray

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Eviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
- Indications complémentaires : Déchets dangereux.
- Ecologie - déchets : Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, euler ou exposer ces récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique à d'autres sources d'inflammation. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les fûts vides doivent être complètement vidés, correctement obturés et rapidement renvoyés à un centre de reconditionnement des fûts ou éliminés comme il se doit. S'il n'est pas vide, éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 05 04\* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

# EuroI Swift Clean INOX Spray

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Transport par voie fluviale

Non applicable

### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 0 %

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

Révision - Voir : \*.

| Indications de changement |                   |              |           |
|---------------------------|-------------------|--------------|-----------|
| Rubrique                  | Élément modifié   | Modification | Remarques |
|                           | Remplace la fiche | Ajouté       |           |
|                           | Date de révision  | Ajouté       |           |
|                           | Date d'émission   | Ajouté       |           |

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

### Texte intégral des phrases H et EUH

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Acute Tox. 3 (Dermal)               | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3                |
| Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist) | Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 3 |
| Acute Tox. 3 (Oral)                 | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3                  |
| Aquatic Acute 1                     | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1 |

# Eurol Swift Clean INOX Spray

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Texte intégral des phrases H et EUH |  |
|-------------------------------------|--|
| Aquatic Chronic 1                   | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1   |
| Aquatic Chronic 3                   | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3   |
| Aquatic Chronic 4                   | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4   |
| Eye Irrit. 2                        | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2  |
| Flam. Gas 1                         | Gaz inflammables, catégorie 1  |
| Flam. Gas 1A                        | Gaz inflammables, catégorie 1A   |
| Press. Gas (Comp.)                  | Gaz sous pression : Gaz comprimé   |
| Skin Irrit. 2                       | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2  |
| STOT RE 2                           | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2                               |
| H220                                | Gaz extrêmement inflammable.   |
| H222                                | Aérosol extrêmement inflammable.   |
| H229                                | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  |
| H280                                | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.   |
| H301                                | Toxique en cas d'ingestion.  |
| H311                                | Toxique par contact cutané.  |
| H315                                | Provoque une irritation cutanée.   |
| H319                                | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H331                                | Toxique par inhalation.  |
| H373                                | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400                                | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| H410                                | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                          |
| H412                                | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                 |
| H413                                | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.   |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.